

AVENANT N° 3 AU

CONTRAT DE PLAN
ÉTAT-REGION 2015-2020

POITOU-CHARENTES

PREAMBULE

L'élaboration des contrats de plan Etat-Région (CPER) d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes, signés en 2015, a été une opportunité pour l'Etat, les Régions, les départements et les agglomérations de partager une vision commune d'aménagement et de développement du territoire.

Dans le respect des orientations de ce contrat, cet avenant s'inscrit pleinement dans la démarche visant à conforter des opérations contribuant au renforcement de la cohésion et au développement de la région.

Cet avenant permet de redéployer une partie du financement des travaux de l'opération d'électrification Angoulême – Saintes – Royan (article 2.4 du CPER), sans compromettre le calendrier de cette opération, sur d'autres opérations sur des lignes, qui souffrent d'un état très dégradé nécessitant d'urgence des travaux de régénération.

Dans l'esprit de ce qui précède :

Madame Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

agissant au nom de l'Etat,

et

Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil régional

agissant au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la loi n°82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées ;

Vu les circulaires du Premier ministre n°5670-SG du 2 août 2013, n°5689-SG du 15 novembre 2013 et n°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région ;

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 3 décembre 2014 ;

Vu le Contrat de plan Etat-Région signé le 4 mai 2015 entre la Préfète de la région Poitou-Charentes et le Président du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence du Premier ministre et de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu l'avenant aux contrats de plan Etat-Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes du 9 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur le projet d'avenant ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 2019.988.SP en date du 24 juin 2019 portant approbation du projet et autorisant le Président à signer l'avenant au CPER de la région Poitou-Charentes ;

conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Développer et améliorer la desserte du littoral charentais en offrant une alternative crédible au transport routier

L'article 2.1 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, afin d'ajouter :

- des financements complémentaires pour l'opération achevée de modernisation de la ligne Saintes-Royan.
- le financement des travaux de la régénération de la section Angoulême-Beillant. Considérant qu'il s'agit d'un élément préalable indispensable au programme de l'opération d'électrification entre Angoulême et Royan, la phase de réalisation, estimée à 20M€, est intégrée à cet article, la régénération devant intervenir avant l'électrification.
- le financement des études de régénération et des travaux d'urgence de la ligne Thouars – Bressuire estimée à 4M€.

Ces financements s'effectuent par redéploiement d'une partie de l'enveloppe contractualisée pour l'opération d'électrification Angoulême-Saintes-Royan.

"2.1) Développer et améliorer la desserte du littoral charentais en offrant une alternative crédible au transport routier : 175,20 M€

L'attrait touristique de la côte charentaise et sa forte activité économique nécessitent de proposer des dessertes ferroviaires adaptées aux besoins de transports régionaux ou à plus longue distance. L'engorgement des axes routiers du littoral impose d'offrir une alternative crédible par la voie ferroviaire. Par ailleurs, l'enjeu du fret sur la ligne La Rochelle-Poitiers est également très fort en raison de l'activité du Grand Port Maritime de La Rochelle. En effet, la croissance actuelle du trafic maritime a conduit le Grand Port à mettre en oeuvre tous les moyens pour développer le fret ferroviaire, qui ne représente actuellement que 15% à 20% du trafic dominé actuellement par le transport routier.

Afin de répondre à cet objectif, les opérations qui doivent être conduites dans le cadre du CPER 2015-2020 sont les suivantes :

- **Modernisation de la signalisation Saintes-Angoulême** : cette opération inscrite au CPER 2007-2013 n'a pas pu être réalisée avant 2014. Elle est donc intégrée au CPER 2015-2020. Il s'agit de renforcer la desserte des territoires en offrant une réelle souplesse d'exploitation et en fiabilisant la régularité des circulations.
- **Doublement de la voie entre Lusignan et Saint-Maixent** : les procédures réglementaires nécessaires et les acquisitions foncières qui pourraient être conduits avant 2020 représentent un coût de 20 M€ auquel s'ajoutera une première phase de travaux pour un montant total de 74,5 M€.
- **Contournement ferroviaire de La Rochelle** : la voie unique supporte le trafic actuel mais ne permet pas le développement souhaité par le Grand Port Maritime de La Rochelle et pose de fortes difficultés d'intégration en milieu urbain. Il est nécessaire que des études soient menées afin de finaliser la bande sur laquelle sera implantée la future ligne et ainsi permettre à l'agglomération de La Rochelle d'organiser son développement sur la base d'une connaissance fine de ce projet. Le coût des études et premières acquisitions foncières pourrait être de 5 M€.
- **Modernisation de la ligne Saintes-Royan (remise à niveau de la voie)** : il s'agit de permettre aux voyageurs d'optimiser le temps de trajet (relèvement de vitesse à 140 km/h entre Saintes et Saujon) entre les deux villes et, de façon plus large, entre Angoulême, gare TGV, et Royan. Le coût de l'opération est de 34,90 M€.
- **Régénération de la section Angoulême-Beillant, estimée à 20M€** : cette opération permet de régénérer plusieurs sections d'une longueur cumulée d'une quinzaine de kilomètres, travaux à mener avant l'électrification de la ligne.

- *Régénération de la section Thouars – Bressuire (études et travaux d'urgence), estimée à 4M€ : une régénération est nécessaire afin de retrouver les performances nominales de la ligne.*

Financiers	Modernisation signalisation Saintes-Angoulême	Doublement de la voie Lusignan – St Maixent	Contournement ferroviaire de La Rochelle	Modernisation ligne Saintes-Royan		Régénération Angoulême-Beillant	Régénération Thouars – Bressuire (études)	Total montants en M€
	CPER + avenant 03/2017	CPER + avenant 03/2017	CPER + avenant 03/2017	CPER + avenant 03/2017	Evolutions au présent avenant	Evolutions au présent avenant (nouvelle opération)	Evolutions au présent avenant (nouvelle opération)	
Etat	13,20	14,00	1,00	0,00	1,80 (+1,80)	8,08 (+8,08)	0,00	38,08 (+9,88)
Région	13,50	45,00		15,00	21,84 (+6,84)	5,34 (+5,34)	4,00 (+4,00)	89,68 (+16,18)
Département de la Charente	3,50					2,44 (+2,44)		5,94 (+2,44)
Département de la Charente-Maritime	1,35		2,00	5,00	7,28 (+2,28)	2,44 (+2,44)		13,07 (+4,72)
Département des Deux-Sèvres		7,50						7,50
CDA du Grand Angoulême	0,45							0,45
CDA de La Rochelle			2,00					2,00
SNCF Réseau	4,80	8,00		10,00	3,98 (-6,02)	1,70 (+1,70)		18,48 (-4,32)
Total	36,80	74,50	5,00	30,00	34,90 (+4,90)	20,00 (+20,00)	4,00 (+4,00)	175,20 (+28,90)

11

Article 2 : Favoriser le transport sur les axes Nord-Sud de la région

L'article 2.2 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, afin de financer:

- la régénération la section Saintes – Saint-Mariens de la ligne Nantes – Bordeaux (1ère phase). Cette section est particulièrement dégradée entre Saintes et Saint-Mariens avec de nombreux ralentissements, malgré son caractère stratégique et structurant, notamment pour la liaison "train d'équilibre du territoire" (TET) entre Nantes et Bordeaux. Le coût de régénération des voies est de 60 M€.
- les études de la régénération de la ligne Niort – Saintes. L'opération de régénération de la ligne ferroviaire entre Niort et Saintes estimée à 61M€ dont 6M€ pour les études et les travaux d'urgence.

La régénération de la section Saintes – Saint-Mariens (60M€) et la régénération de la ligne Niort-Saintes (6M€ pour études et travaux d'urgence) sont financées par redéploiement d'une partie de l'enveloppe contractualisée pour l'opération d'électrification Angoulême-Saintes-Royan.

"2.2) Favoriser le transport sur les axes Nord-Sud de la région : 133 M€

- *Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle – La Roche sur Yon) :*

cette ligne est particulièrement dégradée, notamment entre La Rochelle et la Roche-sur-Yon, malgré son caractère stratégique et structurant, notamment pour la liaison TET entre Nantes et Bordeaux. Les études exploratoires liées à cette opération ont été conduites dans le cadre du CPER 2007-2013 des Pays de la Loire. Le coût global de l'opération pourrait être de près de 250M€. Au regard des capacités de financement des différents partenaires, il est décidé de conduire dans le cadre du CPER 2015-2020 une première étape de 138 M€ dont **46M€** relèveraient de Poitou-Charentes. Cette première étape doit aboutir à un niveau de rénovation des voies compatible avec une circulation des trains dans des conditions normales de vitesse et de sécurité.

- **Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle – Bordeaux) :** la section Saintes – Saint Mariens de la ligne Nantes – La Rochelle – Bordeaux est particulièrement dégradée avec de nombreux ralentissements, malgré son caractère stratégique et structurant, notamment pour la liaison TET entre Nantes et Bordeaux. Des travaux de régénération de cette section, hors ouvrages d'art, sont réalisés pour un montant de 60M€.
- **Modernisation de la signalisation entre La Rochelle et Saintes :** le système de signalisation obsolète ne permet plus de répondre au besoin de trafic entre La Rochelle et Rochefort, il est donc nécessaire de le modifier afin de proposer des sillons de qualité aux TER et aux TET. Le coût des travaux est de 21M€.
- **Régénération de la ligne Niort-Saintes (études et travaux d'urgence : 6 M€) :** des travaux de régénération sont nécessaires afin de retrouver les performances nominales de la ligne. Cette ligne est fortement dégradée et fait l'objet de limitations de vitesse.

Financiers	Modernisation ligne Nantes-Bordeaux section La Rochelle-La Roche-sur-Yon	Modernisation ligne Nantes-Bordeaux section Saintes – Saint Mariens	Modernisation signalisation La Rochelle - Saintes	Régénération ligne Niort-Saintes (études)	Total montants en M€
	CPER + avenant 03/2017	Evolutions au présent avenant (nouvelle opération)	CPER + avenant 03/2017	Evolutions au présent avenant (nouvelle opération)	
Etat	13,00	27,98 (+27,98)		2,75 (+2,75)	43,73 (+30,73)
Région	11,80	18,48 (+18,48)	14,00	2,75 (+2,75)	47,03 (+21,23)
Département de la Charente-Maritime	9,18	8,44 (+8,44)	4,00		21,62 (+8,44)
Département des Deux-Sèvres					
CA La Rochelle, CA Saintes, CA Pays Rochefortais			3,00		3,00
CDA de La Rochelle	2,02				2,02
SNCF Réseau	10,00	5,10 (+5,10)		0,50 (+0,50)	15,60 (+5,60)
Total	46,00	60,00 (+60,00)	21,00	6,00 (+6,00)	133,00 (+66,00)

En adéquation avec les préconisations du Conseil d'Orientation des Infrastructures, la Région a demandé à l'Etat le reclassement de l'axe Nantes - Bordeaux dans le réseau structurant, considérant qu'il s'agit d'un axe majeur de la façade Atlantique reliant deux métropoles parmi les plus dynamiques de France. Si une telle évolution de la classification devait intervenir, le plan de financement des travaux de régénération de la section Saintes - Saint-Mariens de la ligne Nantes - Bordeaux devra évoluer et fera ainsi l'objet d'un avenant tenant compte des nouveaux engagements des co-signataires.

''

Article 3 : Améliorer les liaisons ferroviaires avec Limoges

L'article 2.3 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, afin d'ajouter le financement des études de régénération de la ligne Poitiers – Limoges (section Poitiers – Le Dorat) et des travaux d'urgence estimés à 10M€.

Ces financements s'effectuent par redéploiement d'une partie de l'enveloppe contractualisée pour l'opération d'électrification Angoulême-Saintes-Royan, sans compromettre le calendrier de cette dernière.

"2.3) Améliorer les liaisons ferroviaires avec Limoges : 29 M€.

- **Ligne Angoulême-Limoges** : à la suite des travaux de modernisation qui ont été réalisés au cours de la dernière période de programmation sur la ligne Angoulême-Limoges, il pourrait être proposé en priorité de réaliser les travaux les plus urgents de rénovation de la voie afin de permettre le maintien de la capacité de cette ligne. Seront consacrés à cette opération : 19M€.
- **Ligne Poitiers-Limoges (section Poitiers – Le Dorat)** : cette ligne est en mauvais état et nécessite des travaux de régénération. 10M€ seront consacrés aux études de régénération et à des travaux d'urgence nécessaires pour le maintien des performances.

Financiers	Modernisation de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges	Régénération la ligne ferroviaire Poitiers-Limoges (études)	Total montants en M€
	CPER + avenant 03/2017	Evolutions au présent avenant (nouvelle opération)	
Etat	6,00	5,00 (+5,00)	11,00 (+5,00)
Région	6,00	5,00 (+5,00)	11,00 (+5,00)
SNCF Réseau	7,00		7,00
Total	19,00	10,00 (+10,00)	29,00 (+10,00)

"

Article 4 : Electrification de l'étoile de Saintes

L'article 2.4 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit, compte tenu du redéploiement du montant inscrit pour l'opération d'électrification de la ligne Angoulême-Saintes-Royan, au profit d'autres lignes de la région.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, le montant du financement inscrit pour l'opération d'électrification Angoulême-Saintes-Royan est ramené à 10 M€. Le montant redéployé (110 M€) conduit à reporter le financement des travaux de l'opération d'électrification Angoulême – Saintes – Royan, sans compromettre le calendrier de cette opération.

"2.4) Electrification de l'étoile de Saintes : 72,00 M€

Dans l'objectif de permettre à la ville de Royan de bénéficier d'une desserte TGV, l'électrification de l'étoile de Saintes est à réaliser; la qualité de cette desserte devra être confirmée par les opérateurs ferroviaires avant de lancer les travaux. L'électrification permettra également l'exploitation d'un corridor fret Nord-Sud, avec un point nodal à Niort pour le transport combiné. Les collectivités et l'Etat se sont mobilisés pour que l'ensemble des trois branches puisse être électrifié avec en priorité l'axe Angoulême-Saintes-Royan.

Le montant inscrit pour les études d'électrification Angoulême-Saintes-Royan est de 10 M€. L'électrification de Niort-Saintes est évalué à 62 M€.

Financiers	Electrification Angoulême-Saintes-Royan (études)		Electrification Niort-Saintes	Total montants en M€
	CPER + avenant 03/2017	Evolutions au présent avenant	CPER + avenant 03/2017	
Etat	53,00	4,42 (-48,58)		4,42 (-48,58)
Région	35,00	2,92 (-32,08)	35,00	37,92 (-32,08)
Département de la Charente	16,00	1,33 (-14,67)		1,33 (-14,67)
Département de la Charente-Maritime	16,00	1,33 (-14,67)	15,00	16,33 (-14,67)
Département des Deux-Sèvres			12,00	12,00
Total	120,00	10,00 (-110,00)	62,00	72,00 (-110,00)

"

Article 5 : Régénération de la ligne fret Niort-Thouars et études préparatoires

L'article 2.5 du CPER 2015-2020 de Poitou-Charentes est modifié ainsi qu'il suit :

"2.5) Régénération de la ligne fret Niort-Thouars et études exploratoires et préparatoires au prochain CPER : 14,44 M€

- L'opération de régénération de la ligne fret Niort – Thouars consiste à régénérer la ligne spécialisée fret entre Niort et Thouars dans le département des Deux-Sèvres, qui assure notamment la desserte de grandes entreprises de granulats à l'échelle du grand sud ouest de la France. Le projet, d'un montant de 8,50 M€, est financé par l'Etat hors CPER sur les crédits dédiés à la relance du réseau capillaire fret, par la Région dans le cadre du CPER, par SNCF Réseau et par les industriels embranchés.
- Les études exploratoires et préparatoires au prochain CPER d'un montant total de 5,94 M€ seront financées à parité entre l'Etat et la Région.

Financiers	Régénération de la ligne fret Niort-Thouars		Etudes exploratoires et préparatoires au prochain CPER	Total montants en M€
	CPER + avenant 03/2017	Evolutions au présent avenant	Evolutions au présent avenant (nouvelle opération)	
Etat	2,55	2,98 (+0,43)	2,97 (+2,97)	5,95 (+3,40)
Région	2,55	4,18 (+1,63)	2,97 (+2,97)	7,15 (+4,60)
Autres financiers	2,80	0,13 (-2,67)		0,13 (-2,67)
SNCF Réseau	0,60	1,21 (+0,61)		1,21 (+0,61)
Total	8,50	8,50	5,94 (+5,94)	14,44 (+5,94)

"

Article 7 : Maquette financière

La maquette financière du volet mobilité du CPER Poitou-Charentes est modifié et remplacée par la maquette annexée au présent avenant.

Article 8 : Dispositions générales

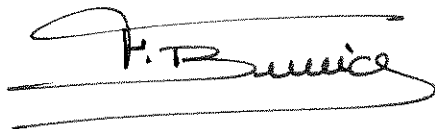
Le Préfet de région et le Président du Conseil régional assurent conjointement la mise en oeuvre du présent contrat.

Les dispositions générales du contrat de Poitou-Charentes sont applicables jusqu'au terme de ce dernier.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

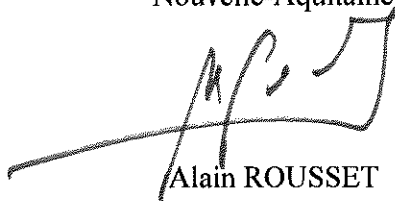
05 SEP. 2019

La Préfète de la région
Nouvelle-Aquitaine



Fabienne BUCCIO

Le Président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET

Article 6 : Récapitulatif des crédits

Tableau récapitulatif des crédits par article du CPER et financeurs :

Article	Opération Montants en M€	Etat	Région	Département de la Charente	Département de la Charente- maritime	Département des Deux- Sèvres	Grand Angoulême	CA La Rochelle	CA La Rochelle CA Saintes CA Pays Rochefortais	SNCF Réseau	Total
2.1	Modernisation signalisation Saintes Angoulême	13,20	13,50	3,50	1,35		0,45			4,80	36,80
	Doublement de la voie Lusignan Saint Maixent	14,00	45,00				7,50			8,00	74,50
	Contournement ferroviaire de La Rochelle	1,00			2,00			2,00			5,00
	Modernisation de la ligne Saintes Royan	1,80	21,84		7,28					3,98	34,90
	Régénération Angoulême Beillant	8,08	5,34	2,44	2,44					1,70	20,00
	Régénération Thouars - Bressuire (études)		4,00								4,00
Sous total article 2.1		38,08	89,68	5,94	13,07	7,50	0,45	2,00	0,00	18,48	175,20
2.2	Modernisation Nantes Bordeaux – section La Rochelle La Roche/Yon	13,00	11,80		9,184			2,02		10,00	46,00
	Modernisation Nantes Bordeaux – section Saintes Saint Mariens	27,98	18,48		8,44					5,10	60,00
	Modernisation signalisation La Rochelle Saintes		14,00		4,00				3,00		21,00
	Régénération Niort Saintes (études)	2,75	2,75							0,50	6,00
Sous total article 2.2		43,73	47,03	0,00	21,62	0,00	0,00	2,02	3,00	15,60	133,00
2.3	Modernisation signalisation Angoulême Limoges	6,00	6,00							7,00	19,00
	Régénération Poitiers- Limoges (études)	5,00	5,00								10,00
Sous total article 2.3		11,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	29,00
2.4	Electrification Angoulême Saintes Royan (études)	4,42	2,92	1,33	1,33						10,00
	Electrification Niort Saintes		35,00		15,00	12,00					62,00
Sous total article 2.4		4,42	37,92	1,33	16,33	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00
2.5	Régénération de la ligne Niort Thouars (phase 1) *	2,98	4,18							1,21	8,50
	Etudes exploratoires et préparatoires	2,97	2,97								5,94
Sous total article 2.5		5,95	7,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,21	14,44
Total général		103,18	192,78	7,27	51,024	19,50	0,45	4,02	3,00	42,29	423,64

(*) : Le projet de régénération de la ligne fret Niort-Thouars est cofinancé par l'Etat hors CPER.

**MAQUETTE
FINANCIERE**

-

CPER

POITOU-CHARENTES

Volet Mobilité

Proposition Etat-Région pour le volet mobilité du CPER 2015-2020 Poitou-Charentes

20/05/2002

Domaine	Période	TOTAL	Contractants													Communautés d'agglomération et de communes													Autres			
			ETAT	REGION	CD16	CD17	CD79	CD86	CA Grand Angoulême	CC Cognac	CA La Rochelle	CA La Rochelle	CA Pays Rochelais	CA Pays Atlantique	CA Niort	CA Grand Poitiers	CA Pays Charentais	SNCF Réseau	GPMLR	FEDER												
Ferroviaire	2014-2020	TOTAL	313,876	288,480	47,270	59,074	19,500	37,000	5,450	3,000	13,066	0,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	42,290	28,300	0,000												
		Signalisation Saintes-Angoulême	36,800	33,500	3,500	1,350			0,450						2,000			4,800		0,000												
		Etude concournement ferroviaire de La Rochelle	5,000	0,000		2,000														0,000	0,000											
		Modernisation ligne Saintes-Royan	34,900	21,840	7,280														3,980	0,000	0,000											
		Modernisation de la ligne Angoulême-Limoges	19,000	6,000		7,800													7,000	0,000	0,000											
		Doublement voie entre Lusignan et Saint Malvert L'école	74,500	65,000		9,184													8,000	0,000	0,000											
		Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle-La Roche sur Yon)	46,000	11,800		8,440						2,015							10,000	0,000	0,000											
		Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle-Bordeaux)	60,000	27,900	36,480														5,100	0,000	0,000											
		Modernisation de la signalisation La Rochelle-Saintes	21,000	0,000	14,000	4,000						3,000								0,000	0,000											
		Électrification Angoulême-Saintes-Royan	10,000	4,420	2,920	1,330													1,700	0,000	0,000											
Routier	2017-2020	TOTAL	20,000	35,000	2,440	15,000	12,000													0,000												
		Régénération Niort-St-Jean d'Angély-Saintes	62,000	55,000																0,000	0,000											
		Régénération de la ligne Niort-Thouars	8,500	2,900	4,180														1,210	0,000	0,000											
		Régénération de la ligne Thouars-Bressuire (études)	4,000	0,000	4,000														0,000	0,000	0,000											
		Régénération de la ligne Niort-Saintes (études)	6,000	2,750	2,750														0,000	0,000	0,000											
		Etudes exploratoires et préparatoires au prochain CPER	5,940	2,970	3,970														0,000	0,000	0,000											
		RN10 - Reignac-Chevanceaux + PDVI 2009-2014	68,500	61,000	7,500														0,500	0,000	0,000											
		RN10 - Aménagement des carrefours	20,000	20,000	0,000														0,000	0,000	0,000											
		RN103 - Cognac-Angoulême	40,000	5,000	3,000	21,000													3,000	0,000	0,000											
		RN147 - Déviation Lusac-les-Chatoux	94,000	33,000	25,000														0,000	0,000	0,000											
Portuaire	2017-2020	TOTAL	10,000	3,000	3,000	3,000	2,000													0,000												
		RN143 - Déviation Chassenault-sur-Bonnrière/Roumaubert-Loubert/Eudicel	111,678	65,675	19,000														1,000	0,000	0,000											
		RN147 - Accès sud est de Poitiers	6,000	1,000	1,000														2,000	0,000	0,000											
		RN11 - Déviation de Mauzé et aménagements RN248	16,000	0,000	16,000														0,000	0,000	0,000											
		RN150 - Liaison Sauljon-Royan	4,000	4,000	0,000	0,000													0,000	0,000	0,000											
		Quai n°23 de l'Anse St Marc	10,570	3,270	0,000	1,050													1,050	0,000	0,000											
		Développement du pôle de réparation et construction navale	3,000	0,000	0,000	1,000													1,000	0,000	0,000											
		Aménagement de la Repentie	8,000	5,000	0,000														0,000	0,000	0,000											
		Modernisation du réseau ferroviaire portuaire	4,000	0,000	0,000														0,000	0,000	0,000											
		Développement du terminal de Chef de Baie	25,000	5,000	0,000	2,000													1,000	0,000	0,000											

1) La demande du Conseil régional s'opère en dédoublement de la Charente-Maritime à hauteur de 15M€

2) Les études de l'axe routier Bressuire-Poitiers-Limoges et de contournement routier du nord de Niort seront financées en dehors du CPER

3) Les trois opérations Lusignan-Saint Malvert, électrification Angoulême-Saintes-Royan, électrification Niort-Saint Jean d'Angély-Saintes, la part des CD s'entend comme une enveloppe départementale. Il revient à chaque CD de répartir cette enveloppe avec les participations des Intercommunalités concernées

4) L'Etat valorise 2,58M€ de crédits ANIF pour la régénération de la ligne Niort-Thouars

TOTAL	ETAT	REGION	CD16	CD17	CD79	CD86	CA Grand Angoulême	CC Cognac	CA La Rochelle	CA La Rochelle	CA Pays Rochelais	CA Pays Atlantique	CA Niort	CA Grand Poitiers	CA Pays Charentais	SNCF Réseau	GPMLR	FEDER
423,640	305,350	192,780	7,270	51,024	19,500	0,000	0,450	0,000	2,000	7,016	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	42,290	0,000	0,000
95,700	95,700	41,340	3,500	10,630	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,780	0,000	0,000
322,940	111,100	151,440	3,770	40,394	19,500	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	26,510	0,000	0,000
385,178	305,458	95,700	40,000	5,000	37,000	0,000	5,000	3,000	0,000	3,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
237,500	125,000	95,500	21,000	3,000	0,000	35,000	5,000	3,000	0,000	1,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
137,678	73,125	41,200	0,000	0,000	0,000	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
50,570	12,070	0,000	0,000	5,050	0,000	0,000	0,000	5,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
25,570	7,170	0,000	0,000	3,050	0,000	0,000	0,000	3,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
25,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
859,388	303,828	288,480	47,270	59,074	19,500	37,000	5,450	3,000	2,000	13,066	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	42,290	0,000	0,000
353,770	154,170	80,840	24,500	16,880	0,000	35,000	5,450	3,000	5,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	11,750	0,000	0,000
690,618	129,658	105,640	22,770	42,384	19,500	2,000	0,000	0,000	7,029	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	26,510	0,000	0,000